



---

# INSCRIPTION ÉTÉ 2018

[WWW.CARAVELLES.CA](http://WWW.CARAVELLES.CA)

---

# Document d'inscription – Été 2018

---

Nous vous souhaitons une bonne saison avec le Club Caravelles!

Vous trouverez plus bas les informations pour les inscriptions, selon le groupe d'âge du joueur ou de la joueuse.



**Attention !** Notre club doit respecter les dates limite d'inscription d'équipes fixées par les Ligues de la région. Ainsi, une pénalité de retard d'inscription de 30\$ s'appliquera à partir du 17 mars 2018, nous souhaitons ainsi vous sensibiliser sur l'importance de s'inscrire tôt dans ces programmes (nous voulons éviter la situation de ne pas inscrire d'équipe à la date limite d'inscription de la Ligue, pour se retrouver plus tard avec de nombreuses inscriptions qui nous auraient permis d'inscrire une équipe dans cette ligue).

## **Politique d'aide financière**

Le club de soccer des Caravelles de Sainte-Foy/Sillery s'est doté d'un programme de solidarité afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes, provenant de milieux défavorisés ou fragilisés, de s'inscrire et de participer à des activités de soccer organisées par le Club. L'aide financière offerte sert à défrayer la totalité ou une partie des frais d'inscriptions du joueur auprès du Club (un paiement de 40\$ pour frais administratifs est requis). Pour plus d'informations, veuillez consulter la section Informations complémentaires du document d'inscription ou notre site internet, dans la section Club, Formulaire et politiques.

**Nous vous informons que selon l'article 35.9.1 des « Règles de fonctionnement » de la Fédération de Soccer du Québec, le club est maître et responsable de l'utilisation de son effectif.**

# U-9 et U-10 (nés en 2009 ; 2008)

2 programmes proposés : Ligue locale Caravelles (LLC)  
ou Ligue de développement(A)

## 1) Programme Ligue Locale Caravelles

Nous accorderons beaucoup d'importance au nombre de ballons touchés et au développement technique individuel (au maximum 1 ballon pour 1 ou 2 joueurs par exercice). Il y aura aussi plus de place au jeu et au mouvement collectif (jeu à 2 et à 3). Il y aura également toujours des matchs à thème où les jeunes découvriront par eux-mêmes le soccer (apprentissage encore plus rapide). Garçons et Filles divisés. Nous recherchons des parents qui sont prêts à s'impliquer aux niveaux de ces équipes.

**Contenu du programme** : 1 clinique technique (le samedi) + 1 match d'une heure par semaine

Catégorie	Année de naissance	Horaire des cliniques techniques	Lieu des cliniques (à choisir)	Journée principale des matchs (18h ou 19h)	Prix régulier	Prix à partir du 17 mars 2018
U-09 (soccer à 7)	2009	<b>Samedi 8h à 13h,</b> en fonction du nombre d'inscrits (horaire croissant, des plus jeunes aux plus vieux)  Durée : 1h15	Secteur Est à Du Buisson Ou Secteur Ouest à St-Ursule	Jeudi	175\$	205\$
U-10 (soccer à 7)	2008					

Participation au Festival de Sainte-Foy les 7 et 8 juillet 2018 incluse dans le prix d'inscription.

**Début des activités** : fin de semaine du 5-6 mai

**Fête de fin de saison** : Samedi 25 août 2018 (fête de fin de saison pour tous)

Lors de l'inscription, **vous devez donc faire un choix parmi les options de secteur** ci-dessous et l'indiquer sur le document d'inscription à l'endroit désigné. **Sans ce choix, le club choisira le secteur d'activité selon le nombre d'inscription.**

**2 secteurs proposés : Est ou Ouest.** La séparation entre les deux secteurs se fait au niveau de l'Autoroute 573 (Henri IV).

Terrain utilisé pour la clinique du secteur Est : Du Buisson. Terrain utilisé pour la clinique du Secteur Ouest : Ste-Ursule.

Les matchs se jouent dans les deux secteurs.

## 2) Programme Ligue de développement (A)



Dans ces catégories, nous cherchons à former des joueurs autonomes qui seront capables plus tard, de jouer à n'importe quel poste et dans n'importe quel rôle. Il s'agit de la meilleure période pour apprendre à jouer partout. Priorité au développement

technique. L'apprentissage de l'effort, de la rigueur et du travail dans un collectif seront développés. Les matchs auront lieu contre des équipes de la grande région de Québec. Garçons et Filles divisés.

**Aucune place n'est garantie** lors de l'inscription, **le jeune doit satisfaire aux exigences des camps de sélection.**

**Début des camps de sélection** : à partir du 12 mars 2018, horaire à consulter une semaine avant sur notre site internet [www.caravelles.ca](http://www.caravelles.ca)

**Contenu du programme** : 1 match par semaine + 1 pratique avec l'entraîneur (selon disponibilité de ce dernier) + 1 clinique technique encadrée par la Direction Technique du club sur les terrains De Rochebelle.

Catégorie	Date de Naissance	Prix régulier	Prix à partir du 17 mars 2018
U-9 (soccer à 7)	2009	265\$	295\$
U-10 (soccer à 7)	2008	265\$	295\$

**Début des pratiques** : à partir du 03 avril

**Début des premiers matchs** : à partir du 12 mai (calendrier et horaire des matchs, imposés par l'ARSQ, disponibles **le 3 mai**).

**Journée de match prévue** : <http://caravelles.ca/inscriptions-saison-ete-2018/>

**Fin des activités** : début septembre pour les derniers matchs

**Organisation de la clinique technique :**

Durant les mois de **mai et juin** (10 semaines du 4 mai au 06 juillet inclus) la clinique, sous la supervision de la Direction Technique du club, aura lieu **le vendredi soir** :

18h-19h15 : U-9 F et U-10 F au Stade Telus

18h-19h15 : U-9 M au terrain De Rochebelle 2

19h15-20h30 : U-10 M au terrain De Rochebelle 2

Puis pour les mois de **juillet et août**, les cliniques seront **en semaine de 9h à 16h** (du 12 juillet au 17 août).

Les journées de clinique sont : U-9 F et U-10 F : Vendredi

U-9 M : Vendredi

U-10 M : Jeudi

La journée se décomposera ainsi : 8h-9h : Service de garde optionnel (Aréna de Sainte-Foy)

9h-12h : Début de la Clinique de soccer avec la Direction Technique du club. (De Rochebelle)

12h-13h30 : Pause diner (micro-onde, four, frigo disponibles sur place)

13h30-15h : Programme multi-activités

15h-16h : Soccer : matchs (De Rochebelle)

16h-17h : Service de garde optionnel (Aréna de Sainte-Foy)

# Comment s'inscrire ?

---

Chaque joueur doit obligatoirement compléter une fiche d'inscription et ce, pour chaque saison. Si la personne à inscrire n'est pas répertoriée (c.à.d. première inscription à vie), **elle doit présenter sa carte d'assurance maladie (ou une photocopie) et une preuve de résidence\* pour identification.**

En vertu de la politique de la Ville de Québec, un supplément est demandé pour les frais d'inscription des **non-résidents**.

Tout d'abord, lors de l'inscription de votre enfant, si vous n'êtes pas certain que le joueur est de niveau local, A ou AA, inscrivez-le en local (L), et cochez sur la fiche d'inscription la case de **demande de participation au camp de sélection** du compétitif. Si le joueur inscrit en local est retenu suite au camp du compétitif, vous devrez alors **payer le supplément de coût avant le 27 avril 2018** pour qu'il puisse jouer (dans le cas inverse, nous vous rembourserons la différence).

Pour participer aux camps de sélection A et AA (débutent le 12 mars), votre enfant doit être inscrit préalablement afin de faciliter l'organisation de ces camps, mais aussi pour des raisons d'assurance. Afin de respecter les délais de traitement d'inscription (bien lire ci-dessous les différentes modalités d'inscription), nous vous recommandons fortement de vous inscrire en ligne. Si ce n'est pas le cas, faites votre inscription tôt.

À noter que chaque chèque sans provision entrainera automatiquement des coûts supplémentaires de 40 \$.

*\*Exemple de preuve de résidence : copie du permis de conduire avec adresse valide du parent, copie de compte Hydro-Québec etc.*

- **En ligne** @

À partir du 15 février 2018

Toute la **procédure** pour l'inscription en ligne est sur notre site internet, au [www.caravelles.ca](http://www.caravelles.ca), section *inscriptions*.

Paiement par carte de crédit (Visa ou Master Card) obligatoire.



Le site de paiement en ligne n'est pas géré par les Caravelles mais bien par TSI Sports qui est imposé par la Fédération de soccer du Québec.

## **L'inscription en ligne n'est pas possible :**

- Pour les joueurs ayant évolué pour un autre club lors de la dernière saison active.
- Pour les non-résidents de la Ville de Québec.
- Pour les joueurs suspendus par notre club ou tout autre club de la province.

- Si un joueur a déjà joué dans un club mais qu'il ne le fait plus depuis 3 ans (dossier existant mais non-renouvelable en ligne).

Si  **votre enfant a déjà évolué dans notre club**  et que vous l'inscrivez en ligne, vous devrez obligatoirement l'inscrire dans le même niveau que la dernière saison auquel il a participé (local, A, AA). Vous pouvez ensuite nous écrire si ce n'est pas la catégorie désirée et le changement sera effectué. L'ajustement des coûts, si vous désirez changer de niveau ou si le club vous le propose, se fera **avant le vendredi 27 avril 2018 (17h), par chèque ou argent comptant.**

Pour **les nouveaux joueurs de soccer** (membre non répertorié, c.à.d. première inscription à vie), **le club se doit d'accepter l'inscription en ligne** (suite à l'enregistrement de celle-ci de votre part) avant que cette dernière soit officialisée. Tant que les deux conditions ici-bas ne sont pas remplies, **l'inscription n'est pas officielle.**

- Nous vérifierons en premier temps que le membre n'existe pas dans le système informatique de la province (ne pas créer de doublon, ce qui entraîne une pénalité au club). Il est important de savoir que tous les clubs de la province sont reliés, donc si votre enfant a déjà joué **ailleurs OU DANS NOTRE CLUB**, il existe **assurément** dans le système. Si vous ne le trouvez pas, c'est qu'il a possiblement été encodé avec une faute d'orthographe; donc avant de poursuivre, écrivez-nous pour que nous puissions corriger l'erreur. Ne créez pas de nouveau dossier svp, cela ne fera que retarder l'inscription.
- Deuxièmement, pour les **nouveaux membres**, vous devez **obligatoirement** nous poster ou nous scanner (par courriel au [ecrire@caravelles.ca](mailto:ecrire@caravelles.ca)) une copie de la carte d'assurance maladie de l'inscrit et une preuve de résidence\*, sans quoi, nous devons refuser l'inscription.

Un **nouveau joueur** de soccer est automatiquement inscrit en local. Si l'unique option pour le joueur est pour lui de jouer en compétitif et qu'il ne désire pas jouer en local s'il n'est pas sélectionné, il doit venir s'inscrire au club en compétitif et être conscient que les frais de camp de sélection (20\$) ne seront pas remboursés.

Le club n'envoie pas de courriel de confirmation pour les inscriptions web. Il vous contactera **uniquement** si l'inscription web, pour une des raisons évoquées plus haut, n'est pas acceptée.

*\*Exemple de preuve de résidence : copie du permis de conduire avec adresse valide du parent, copie de compte Hydro-Québec etc.*

- **En personne** :

- ❖ À partir du **12 février 2018**, à la réception du club du lundi au vendredi de **11 h à 18 h**.  
Paiement par chèque à l'**ordre du Club Caravelles** ou en argent comptant.
- ❖ Dans une enveloppe bien fermée, à déposer derrière le grillage de la réception du Club Caravelles (sur le comptoir), lors des heures d'ouverture de l'Aréna de Sainte-Foy, 7 jours sur 7, de 7h à 22h.
- ❖ Les 12 - 13 - 14 et 15 mars 2018, de 17h à 19h, à la réception du club  
Paiement par chèque à l'**ordre du Club Caravelles** ou en argent comptant.

\* Chaque chèque sans provision entraînera des coûts supplémentaires de 40 \$.

- **Par la poste** :

Dès à présent, nous faire parvenir au 930, avenue Roland-Beaudin, Québec (Québec), G1V 4H8, la fiche d'inscription avec une preuve de résidence\* et une photocopie de la carte d'assurance maladie (si membre non répertorié, c.à.d. première inscription à vie), ainsi que le paiement par chèque à l'**ordre du Club Caravelles daté du jour de l'inscription** (merci d'indiquer le nom de votre enfant au bas du chèque). **Tout dossier incomplet sera mis en attente.** 

Une confirmation vous sera envoyée par courriel, dans un délai de deux semaines suite à votre envoi postal. Il est très important de bien vérifier la réception du courriel, sinon, communiquez directement avec le club à [ecrire@caravelles.ca](mailto:ecrire@caravelles.ca). **Le seau de la poste fera foi de la date d'inscription.**

*\*Exemple de preuve de résidence : copie du permis de conduire avec adresse valide du parent, copie de compte Hydro-Québec etc.*

## Photo de passeport de joueur

---

Vérifiez sur le formulaire d'inscription (plus bas) si la notice PHOTO est indiquée à côté de la catégorie d'inscription (U-9 à U-18 A et AA (inscriptions annuelles également), Senior, et U-11 à U-18 LSRQ). Si tel est le cas, c'est qu'une photo de passeport est demandée pour cette catégorie.

- Si un joueur ciblé dans les catégories PHOTO obligatoire effectue **sa première inscription** à un **club de soccer du Québec**, sa photo doit être prise\*.
- Si un joueur ciblé dans les catégories PHOTO obligatoire jouait aux Caravelles mais n'a jamais pris de photo, cette dernière doit être prise\*.
- Si le joueur provient d'un autre club, il doit passer à son ancien club pour y récupérer son passeport (si possible), puis venir le remettre au bureau des Caravelles avant le **20 avril 2018**, sans quoi il ne pourra participer aux premiers matchs.
- Pour les inscrits possédant déjà un passeport (photo) au Club Caravelles (Été 2016 et plus), veuillez consulter la liste des joueurs qui doivent prendre une nouvelle photo de passeport sur notre site internet, au [www.caravelles.ca](http://www.caravelles.ca), au courant du mois de mars 2018.

À noter que le club Caravelles exige que tout joueur inscrit dans la catégorie U-9 et plus (selon les indications plus haut ; selon son niveau) doit obligatoirement prendre sa photo. Le club de soccer des Caravelles de Sainte-Foy – Sillery se déresponsabilise pour tout passeport qui ne sera pas prêt pour une photo non-prise.

La photo de passeport peut être prise directement au Club, selon nos heures d'ouverture. Elle peut aussi être envoyée par courriel au : [ecrire@caravelles.ca](mailto:ecrire@caravelles.ca)

La date limite est le **20 avril 2018**.

## Habit d'équipe

---

Lorsqu'un joueur s'inscrit, il accepte de se conformer à la règle du port de la tenue du club. Un **gilet de match sera prêté** pour la saison estivale, et devra être obligatoirement restitué à son entraîneur à la fin de celle-ci. En cas de non-restitution, le joueur sera automatiquement suspendu au niveau provincial.

Les chandails de match doivent être lavés à la machine à l'envers, et portés uniquement pour les parties (sauf pour les Novices).

Chaque joueur doit se prévaloir de souliers à crampons et protège-tibia. De plus, voici le reste de l'équipement demandé pour chaque catégorie d'âge :

U-9 à U-10 (LLC, Ligue locale Caravelles) : Bas noirs et shorts noirs + Gilet de match du club

U-9 à U-10 (A) : Bas et shorts **officiels (verts)** de match + Gilet de match du club

Vous pouvez acheter les shorts et bas officiels de match ainsi que tout autre matériel nécessaire chez Influence Sport au 5175-1 Boulevard de l'Ornière ou en ligne au <http://influencesport.com/categorie-produit/articles-promotionnels-caravelles/> ; **pour les catégories concernées, les bas et shorts officiels sont obligatoires**. Un joueur qui ne respecte pas cette règle se verra refuser la participation aux matchs. Le matériel n'est pas en vente au club.

## Rabais familial de 40 \$ :

---

**Rabais Familial** : À partir de l'inscription du troisième **enfant** d'une même famille résidant à la même adresse de **18 ans et moins** (les 3 enfants inscrits en même temps).

3 <sup>ème</sup> enfant	40\$ de rabais
4 <sup>ème</sup> enfant	80\$ de rabais
5 <sup>ème</sup> enfant	120\$ de rabais
6 <sup>ème</sup> enfant	160\$ de rabais

Si vous procédez à l'inscription par internet, vous pouvez bénéficier du rabais. Il suffit de payer la totalité et de nous écrire à [ecrire@caravelles.ca](mailto:ecrire@caravelles.ca) dans les 48h suivant l'inscription pour obtenir le rabais. Nous effectuerons un remboursement du montant directement sur votre carte de crédit.

## Communications

---

Afin de rester informé des activités du club, nous vous suggérons fortement de vous inscrire aux nouvelles de notre site internet ainsi que d'aimer notre page Facebook.

<http://caravelles.ca/> 

<https://www.facebook.com/soccercaravelles> 

Nos informations sont transmises via notre site internet, ou par courriel. La Fédération de Soccer du Québec (FSQ) reconnaît dorénavant le courrier électronique comme document officiel de correspondance. Il est donc **obligatoire** de fournir une adresse courriel **valide et lisible** lors de votre inscription. Si pour un raison ou une autre vous ne recevez pas nos courriels, merci de nous contacter rapidement.

## Informations complémentaires

---

- **Politique de remboursement :**

Informations disponibles au : [www.caravelles.ca](http://www.caravelles.ca), section Club, formulaires et politiques

- **Politique d'aide financière :**

Nous avons un programme d'aide financière pour les familles défavorisées, vous trouverez toutes les informations via le lien : <http://caravelles.ca/wp-content/uploads/2012/03/formulaire-programme-aide-financiere.pdf>

- **Lunette de sport obligatoire**

**Pour les joueurs et joueuses qui doivent porter des lunettes de vue sous prescription, uniquement.**

La fédération de soccer du Québec rend obligatoire le port des lunettes de sport dès la saison hiver 2015-2016 et ce, pour tous les joueurs qui participeront à des activités dans la Ligue de soccer élite, la Ligue de développement, la Ligue de soccer Québec Métro et la LSRQ (joueurs U-8 et plus). Les arbitres vérifieront dorénavant les lunettes des joueurs afin que le règlement soit appliqué (obligation émise par la compagnie d'assurance). Seules les lunettes de sport sont acceptées et seulement si elles ne représentent aucun danger tant pour le joueur qui les portent que pour les autres joueurs.



Un joueur ou une joueuse désirant porter out de même ses lunettes correctrices peut jouer en portant une lunette de protection par-dessus les lunettes correctrices. Le plastique doit être incassable et la monture doit être entièrement recouverte et attachée.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir davantage sur l'application de ce règlement.

- **Budget d'équipe**

Aucune participation au budget de l'équipe (tournois ou autres activités) ne pourra être demandée au club. Ceci est la responsabilité de chaque équipe. Les transports en bus sont à la charge des équipes.

Merci!

- **Bénévoles**

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour nous aider lors des inscriptions, des activités spéciales, des journées d'ouverture et de fermeture, pour le Festival etc. Cette aide est indispensable et nécessaire au bon fonctionnement du Club. Peu importe le nombre d'heures qu'il vous est possible de donner, contactez-nous au [ecrire@caravelles.ca](mailto:ecrire@caravelles.ca) pour y laisser votre nom et nous vous contacterons pour plus de détails. Merci en avance !

- **U-05, U-06... O-35, qu'est que ça signifie? ???**

Le "U" et le "O" viennent des mots **Under** et **Over**. C'est la dénomination officielle de la [FIFA](#) (Fédération Internationale Football Association) pour catégoriser les joueurs de soccer selon leur âge au cours de l'année civile. La catégorie **U-05** signifie donc 5 ans et moins à partir du premier janvier. La catégorie **O-35** signifie 35 ans et plus au cours de l'année courante.

- **Prévention des commotions cérébrales**

Nous vous invitons à consulter la section réservée à la prévention des commotions cérébrales sur notre site internet dans la section entraîneur, conseils santé.

- **Reçus pour impôts**

Les reçus seront disponibles, pour la saison été 2018 ainsi que la saison Automne-Hiver 2018-2019 sur notre site web dès la mi-janvier 2019. Cette démarche est la même depuis plusieurs années au Club Caravelles.

- **Recherche de nouveaux arbitres**

Le club caravelles est à la recherche d'arbitres.

Si vous recherchez un emploi d'été stimulant, à l'extérieur et avec des horaires flexibles qui respectent vos disponibilités, veuillez vous inscrire à l'adresse suivante: [caravelles.ca/inscriptions/](http://caravelles.ca/inscriptions/).

Critères:

- Être très motivé à apprendre ;
- Démontrer du leadership ;
- Vous devez être disponible en moyenne 2 soirs par semaines du lundi au jeudi ;
- Vous devez avoir au minimum 13 ans dans l'année courante.

## CAISSE DESJARDINS DE SAINTE-FOY

**OUVERT LE SAMEDI**  
**DE 9H À 13H** CENTRE DE SERVICES PLACE DE LA CITÉ  
2600, BOULEVARD LAURIER, PORTE 1

**ET PLUS ENCORE!** 

**BESOIN DE PARLER À UN CONSEILLER ?  
FACILE AVEC NOTRE HORAIRE PROLONGÉ.**

- de 6h à 22h en semaine
- de 8h 30 à 16h le week-end

**COMPOSEZ LE 418 653-0515 7 JOURS/7**



*Commanditaire principal du Club de Soccer des Caravelles de Sainte-Foy - Sillery*